



FIDA

Investir dans les populations rurales

MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE
ANIMALE (MESA)

Projet Elevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)

RELANCE APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Sociétés de conseil)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PROJET ELEVAGE ET APPUI AUX JEUNES

Intitulé de la mission : *Recrutement d'un prestataire pour la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociales*

Numéro de référence : 046/SC/UNC-PEAJ/COORD/RPM/ 2025

Numéro de référence au niveau du PPM : CAF-2000004022-0013-CS-QCBS

Date de publication : 06 Août 2025

Date de clôture : 26 Août 2025 à 12H00 (heure de Bangui)

Le **Gouvernement de la République centrafricaine** a **obtenu du** Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)** et envisagé d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**.

Les services de conseil ("les services") comprennent : La contribution à l'appropriation et à la vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale, notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et les Plans de Gestions Environnementales et Sociales (PGES), Notice d'Impact Environnemental ainsi que les autres études spécifiques (audit, Plan en Faveur des Peuples Autochtones, Plan

d'Action de Réinstallation, etc.) auprès de l'équipe du PEAJ impliquée dans la mise en œuvre du projet ainsi que les parties prenantes du projet (département sectoriels, structures techniques, Partenaires de mise en œuvre, populations impliquées, entreprises en charge des travaux, missions de contrôle, etc.) ;

- La participation au processus de screening ou sélection environnementale et sociale des activités des composantes du PEAJ ;

- l'élaboration des termes de référence pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales, des Plans de Gestion Environnementale ;

- participer au processus de sélection des prestataires devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;

- La revue des rapports de sauvegarde environnementale préparés par les prestataires ;

- Validation des rapports de d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES) ;

- Prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale du FIDA dans la conduite des activités des différentes composantes du projet ;

- Participation à la préparation et à l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appels d'offres ainsi que dans les contrats /marchés des entreprises en charge des travaux et des missions de contrôle ;

- L'élaboration du PGES-Chantier, du Plan Hygiène-Santé-Sécurité (PHSS), du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et du Plan de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED) par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par les missions de contrôle ;

- Mise en œuvre effective du PGES, du PHSS, PPSPS et du PPGED et des séances d'information et de sensibilisation des populations ;

- Veille sur l'exécution des activités relatives aux campagnes de sensibilisation et de promotion de l'hygiène, Santé et sécurité « assainissement en milieu rural » auprès des populations ciblées ;

- Collaboration avec le spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PEAJ pour évaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec la Direction Générale de l'Environnement, la conformité des activités avec le CGES ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;

- La préparation et transmission à la cellule de coordination, en collaboration avec le spécialiste en sauvegarde environnementale de la cellule de coordination du PEAJ, des rapports trimestriels et annuels de suivi des aspects environnementaux et sociaux des différentes composantes du projet ;

- Analyse les données (rapports mensuels) du suivi environnemental des missions de contrôle et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale des activités des différentes composantes du projet ;

- Contribution à la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes du projet ;

- Participation à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale et sociale) issues des missions d'appuis du FIDA sur le projet ;

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans le système du FIDA le 04/11/2024 et dans la presse écrite DEMOCRATE N°5785, et OURAGAN N°812, NDJONI SANGO N°488 le 11/12/2024

Le PEAJ ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode **de Sélection Fondée sur la Qualité et Coût (SFQC)** expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

Le Prestataire en sauvegarde environnementale et social devra être une Firma :

- travaillant dans le domaine de gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), ou géographie.

- Ayant une expérience confirmée de dix (10) ans minimums d'intervention dans la gestion environnementale et sociale de projets de développement en milieu urbain ou rural ;

- Ayant participé en tant que cabinet d'expertise en environnement à au moins cinq (05) missions spécifiques de suivi ou de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ou d'autres partenaires techniques et financiers ;

- Ayant conduit au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, EIES, CPR, PAR, audit, etc.) des projets du FIDA/Banque Mondiale/Banque Africaine de Développement ;

- avoir des formations complémentaires en HSE serait un atout.

Le spécialiste chef de mission à recruter doit :

- Doit avoir un Bac+5 au moins en gestion de l'environnement, sciences de la nature (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie ou tout autre domaine ayant l'environnement comme Base ;

- être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale ;

- être familiarisé(e) avec les procédures du Fonds International de Développement Agricole, ainsi que des politiques environnementales et sociales des autres partenaires techniques et financiers ;

- être capable de travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;

- pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;

- être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;

- avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;

- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.)

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : Gaiwoo.nelson@peaj-mesa.com avec copie à Yokadouma.athena@peaj-mesa.com et ngaiwoo99@gmail.com le 17 Août 2025 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 26 Août 2025 à 12H00 (heure de Bangui)

Les manifestations d'intérêt comprenant doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises en physique ou par courrier électronique à l'adresse ci-après **le 26 Août 2025 12H00 (heure de Bangui)** au plus tard.

Adresse : Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale Rue Durant FERTE, BP 1509 Bangui (RCA) / Unité Nationale de Coordination/PEAJ

À l'attention de : **La Coordinnatrice du Projet Elevage et Appui aux Jeunes**

Téléphone : (+236)72505310/ (RPM)

Courriel: Gaiwoo.nelson@peaj-mesa.com ou ngaiwoo99@gmail.com avec copie à Yokadouma.athena@peaj-mesa.com

La Coordinnatrice



Athéna Sandrine YOKADOUMA